

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Pneus de voitures

Code Eural	16 01 03
Code déchet	583001

DESCRIPTION

Pneus provenant de voitures, motos, camionnettes, pneus industriels, pneus avant de tracteurs agricoles

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Entièrement démontés, sans jante
- Fournis secs
- Diamètre de 70 cm maximum
- Pas de pneus massifs ou pleins
- Pas de pneus sur jante
- Pas de pneus de camion
- Pas de pneus de chargeuse
- Pas de pneus du génie civil
- Pas de pneus de vélo
- Pas de pneus de tracteur dont le diamètre est supérieur à 70 cm
- Pas de pneus d'engins de chantier
- Pas de chambres à air ni de pneus à plat
- Pas de pneus brûlés
- Pas de morceaux de pneus ni de pneus déchiquetés
- Pas de caoutchoucs techniques
- Pas de déchets dangereux
- Pas de pollution par du papier, carton, plastique, terre, métal ou autres déchets